

資料

1. 調査団員氏名

1-1. 基本設計調査

- 総括 大久保久俊 JICA無償資金協力部 業務第一課
- 計画管理 宮崎 清隆 JICA経理部 財務第一課
- 業務主任/施設計画 井口 博之 (株)マツダコンサルタンツ
- 社会環境/教育計画 岡村 和臣 (株)エーエーユー
- 建築・設備計画1 中屋 伸茂 (株)エーエーユー
- 建築・設備計画2 鈴木 勝之 (株)マツダコンサルタンツ
- 施工・調達計画/積算 島田 光博 (株)マツダコンサルタンツ
- 通訳 小山 朋宏 (株)マツダコンサルタンツ

1-2. 基本設計概要説明調査

- 総括 三宅 繁輝 JICA無償資金協力部 業務第一課
- 業務主任/施設計画 井口 博之 (株)マツダコンサルタンツ
- 社会環境/教育計画 岡村 和臣 (株)エーエーユー
- 通訳 小山 朋宏 (株)マツダコンサルタンツ

2. 調査工程

1-1. 基本設計調査

				官団員		コンサルタント団員							
				総括	計画管理	通訳	業務主任	教育計画	建築計画1	建築計画2	施工計画		
				大久保	宮崎	小山	井口	岡村	中屋	鈴木	島田		
1		2月6日	火	11:10 ~ パリ 15:40 (JL405)	成田 12:50 ~ パリ 17:20 (AF275)								
2		2月7日	水	パリ 10:30 ~ ヤウンデ 18:55 (AF840)									
3		2月8日	木	大使館表敬 協議、国民教育省 (MEN) 表敬 協議、公共投資国土整備省協議									
4		2月9日	金	教育省協議、経済大蔵省協議									
5		2月10日	土	西部州小学校視察 :YAOUNDE ~ BANGANTE ~ BAFOUSSAM ~ YAOUNDE									
6		2月11日	日	南部州小学校視察 :YAOUNDE ~ EBOLOWA ~ YAOUNDE									
7		2月12日	月	ヤウンデ市内第1次 第2次小学校視察									
8	1	2月13日	火	教育省ミニッツ協議、フランス大使館協議、世銀協議							成田 ~ パリ (AF275)		
9	2	2月14日	水	ミニッツ協議、EU協議							パリ ~ ヤウンデ (AF840)		
10	3	2月15日	木	ミニッツ署名 UNICEF協議 UNICEF協議、測量再委託協議 資料収集 (地図、航空写真他)									
11	4	2月16日	金		測量再委託契約	サイト調査準備							
12	5	2月17日	土	ヤウンデ発(AF841)	サイト調査準備、団内協議								
13	6	2月18日	日	~ パリ ~ (JL406)	YAOUNDE BAFOUSSAM移動								
					業務主任 井口	通訳 小山	建築計画2 鈴木	教育計画 岡村	建築計画1 中屋	施工計画 島田			
14	7	2月19日	月	成田着13:55	西部州教育局打合せ Bafoussam地区サイト調査 (4校) Bafoussam県教育事務所協議 Bangante地区サイト調査 (2校)								
15	8	2月20日	火		Bafang地区サイト調査 (4校)				Bafoussam県住民集会 (4校)				
16	9	2月21日	水		Founban地区サイト調査 (4校)				Bafang県教育事務所協議 Bafang県住民集会 (4校)				
17	10	2月22日	木		Bafoussam地区サイト調査 (4校)				Founban県知事表敬 Founban県教育事務所協議 Founban県住民集会 (4校)				
18	11	2月23日	金		Bafoussam Douala移動		Bangante県教育事務所協議 Bangante県住民集会 (2校) Bafoussamスクールマップ調査						
19	12	2月24日	土		1次小学校現況調査(2校)		補足調査、Bafoussam Douala移動						
20	13	2月25日	日	資料整理、団内打合せ									
21	14	2月26日	月		1次小学校現況調査(9校)				1次小学校現況調査(7校)				
22	15	2月27日	火	南部州Kribi小学校サイト調査、住民集会									
23	16	2月28日	水	1次小学校現況調査、Douala Yaounde移動									
24	17	3月1日	木	南部州サイト調査 (4校)				教育省協議、資料整理					
25	18	3月2日	金	南部州サイト調査 (5校)				南部州住民集会(5校)					
26	19	3月3日	土	資料整理、団内協議									
27	20	3月4日	日	資料整理、団内協議									
28	21	3月5日	月	資料整理、団内協議、教育省協議									
29	22	3月6日	火	1次校調査	Yaoundeスクールマップ調査			南部州住民集会(2校) 郡知事表敬					
30	23	3月7日	水	ヤウンデ市サイト調査 (4校)				南部州住民集会(2校)					
31	24	3月8日	木	ヤウンデ市サイト調査 (3校)				国民教育省 (MEN) 協議、資料収集 Yaounde市視学官協議					
32	25	3月9日	金	ヤウンデ市サイト調査 (3校)				Yaounde市住民集会(3校)					
33	26	3月10日	土	国民教育省 (MEN) 協議、資料整理、団内協議									
34	27	3月11日	日	資料整理、団内協議									
35	28	3月12日	月	ヤウンデ市サイト再調査 (2校)				Yaounde市住民集会(4校)					
36	29	3月13日	火	ヤウンデ市サイト再調査 (1校)				Yaounde市住民集会(4校)					
37	30	3月14日	水	ヤウンデ市サイト調査 (4校)				Yaounde市住民集会(3校) 教育省、都市計画省協議					
38	31	3月15日	木	1次校調査				Yaoundeスクールマップ調査、資料収集					

				業務主任	通訳	建築計画2	建築計画1	施工計画	教育計画
				井口	小山	鈴木	中屋	島田	岡村
39	32	3月16日	金	補足調査			Yaoundeスクールマップ調査		
40	33	3月17日	土	1次校調査	Yaoundeスクールマップ調査		Yaoundeスクールマップ調査	教育省協議 他ドナ-調査	
41	34	3月18日	日	資料整理、団内協議					
42	35	3月19日	月	Yaoundeスクールマップ調査			Yaoundeスクールマップ調査	WFP協議	
43	36	3月20日	火	補足調査、資料整理					
44	37	3月21日	水	補足調査、国民教育省 (MEN) 協議					
				平板載荷試験立合い			建設事情調査	世銀 UNDP協議	
45	38	3月22日	木	1次校調査	調査票回収		1次校調査	BAD 教育省協議	
46	39	3月23日	金	国民教育省最終協議、大使館報告					
47	40	3月24日	土	ヤウンデ 21:35 ~ (AF841)					
48	41	3月25日	日	パリ ~ (AF276)					
49	42	3月26日	月	成田9:00					

1-2. 基本設計概要説明調査

				官団員				コンサルタント団員			
				総括 / 計画管理		業務主任 / 施設計画		社会環境 / 教育計画		通訳	
				三宅		井口		岡村		小山	
1	6月5日	火	成田発 12:30 ~ パリ着 17:40 (AF275)								
2	6月6日	水	パリ発 10:30 ~ ヤウンデ着 18:00 (AF840)								
3	6月7日	木	日本大使館表敬 公共投資国土整備省表敬 国民教育省表敬、協議								
4	6月8日	金	国民教育省協議								
5	6月9日	土	サイト調査 (ヤウンデ周辺)								
6	6月10日	日	団内協議 (初等教育局長参加)								
7	6月11日	月	国民教育大臣協議 (高木大使同行) 経済 財務省表敬、協議 国民教育省ミニッツ協議								
8	6月12日	火	ミニッツ署名 日本大使館報告								
9	6月13日	水	ヤウンデ発 20:35 ~ パリ着 6:05 (AF841)								
10	6月14日	木	パリ発 13:15 (AF276)								
11	6月15日	金	成田着 7:45								

3. 面談者リスト

Ministère de l'Education Nationale(MINEDUC)

Pr. Joseph OWONA
Mr Joseph Yunga Thegen
Mme Haman Adama
Mr Zoua Houli Abraham
Mme Alphonse Ateba Ndoumou
Mr FOUA François

Mr EKOUNOU EVOUNA Jacquer
Mme MALONGA I.A.Joelle
Mr TCHANCHOU Jean Pierre
Mr NOAH François
Mr AYSSI Atangana
Mr ESSEX Valentin
Mr YAKOUBA Yaya

Mr FOUA Simon Pierre

Ministère des Investissements Publics (MINPAT)

Mr KOTTA Jeans
Mr MBARGA Emmanuel

Mr ESSISSIMA Pascal Hervé

Ministère de l'Economie et des Finances

Mr. TITI Pierre
Mr. EPOUPA Valintin

Mr. EDOA Didier

Ministrere de l'Urbanisme et de l'Habitat

Mr ALI Toure

Banque Mondiale

Mr ROBERT M Lacey
Mr DAVID Tchuinou

Ambassade Française

Mr JEAN Dolle

EU

Mr BEATRICE Cnella

UNICEF

Mr PATRICK Bogino

UNDP

Mr MARCELLIN Henri Ndong Ntah

PAM

Mr DALY Belgasmi
Mme PEARL Miranda Sende
Dr RACHEL Claire Okani

国民教育省

国民教育大臣
第1副大臣
第2副大臣
事務次官
広報官
財源プロジェクト局長

予算課課長
予算課係長
プロジェクト課係長
プロジェクト係、技師
プロジェクト係、技術士
財源課係長
初等幼児師範教育局長

初等教育局

公共投資国土整備省

アフリカシア課課長
アジア協力計画担当官

アジアアメリカ協力計画担当官

経済財務省

予算局長
分担金・税金課長

予算準備課長

都市計画省

土地台帳係技士

世銀

駐在エコノミスト

フランス大使館

経済・商業顧問

欧州連合

駐在エコノミスト

ユニセフ

教育計画管理官

国連開発計画

国際エコノミスト

世界食料計画

中央アフリカ地域担当局長
計画担当
計画担当

日本大使館

高木南海男
加藤 基
正井一平

特命全権大使
参事官
一等書記官

Province de Centre

Mr AKOA AKOA Nicddéme
Mr OBAMA Bienvenu
Mr MENDJANA Linus Epouse Atangana
Mr BIKELE Atiba
Mr AYSSI Ernest
Mr LYDIE Mabouté
Mr AKOA Siméon
Mme OBA Biya Lucienne
Mme ESSOU Rose
Mr EKODO Etienne
Mr TCHATCHOU Bernard
Mr ONDOA Nkpwang

中央州

Centre州教育事務所長
Mfoundi県教育事務所長
Yaoundé3区副区長
Yaoundé第1学区視学官
Yaoundé第2学区視学官
Yaoundé第3学区視学官
Yaoundé第4学区視学官
Yaoundé第5学区視学官
Yaoundé第6学区視学官
Yaoundé第1学区視学官職員
Yaoundé第6学区視学官職員
Yaoundé第6学区視学官職員

EP Etoa-Meki

Mr ABONA Bruno
Mr NGNE Rulen
Mr MBITA Etoudi

Etoa-Meki 小学校

CAMRAIL社社宅長
道路管理長
カールン人民民主連合地域委員会長

EP Mfandena 1

Mr AYISSI Clement
Mme AKONO Hélène
Mr EBOUKI Adolphe
Mr FONDJA Jean
Mr TCHOMNDJA Ernest
Mr PEKA Leonard

Mfandena 1 小学校

カールン人民民主連合地域委員会長
地域長
地域住民
地域住民
地域住民
地域住民

EP Etoudi

Mme TINGUEN Obono Lucie Léonie
Mr TSIAI François

Etoudi 小学校

校長
父母会長

EP Nlongkak

Mr BIKAI François Justin
Mr NGUE Bikai Emile
Mr MANANG Didier

Nlongkak 小学校

Nlongkak第3地区長
地域住民
地域住民

EP Messa Vallée

EP Sources

Mme DJIKEUSSI Colette
Mr EEYE Luc
Mme OLONGO Awano Marie
Mr OUANJI Nanko Jean
Mme IBOG Susanne
Mr DONGMO Jean Gabriel

Messa Vallée 小学校

Sources 小学校

グループ2校長
グループ3校長
グループ4校長
グループ1父母会長
父母会事務局
父母

EP Olezoa

Mme NDJANA Clementine
Mme NTOLLO Dorothee
Mr MBEI Roger
Mme MBANGA Rebecca
Mme KYE Xaverie
Mr NDEMBA Pie
Mr MESSIENA Joseph
Mr ZOA André
Mme AMOUGOU Monique

Olezoa 小学校

Olezoa幼稚園長
Olezoa幼稚園教員
Olezoa幼稚園父兄会長
父母会事務局
父母会会計係
村長
長老
長老
Geud Mobile小学校教員

EP Obobogo

Mr MEZDI Jérôme
Mr ASSIGA Alphonse
Mr NDONGO Joseph
Mr ATAUGANA Ekoko
Mr NKOUADJIO Pierre
Mr ASSIGA Michel

EP Plateau Atemengué

Mr ESSOMBA Paulun Messimi
Mme NDO Brigitte Cécile
Mme MBARGA Martine Florence
Mme OBAM Marthe
Mme NZIE Jeanne
Mr MBIDA Celestin
Mr MEBENGA Nobert
Mr ALIMA Kemo Marcel

EP Efulan

Mme TOUMECK Moundjongue Guzanne
Mr MANI Mani
Mr EYEBE Menye
Mme EVELYNE Otou
Mme NDULOU Colette
Mr Onana Ndengué Jean Marie
Mr ATANGANA Jacques

EP Nkolndongo Mbida

Mme ADEMOU Marie
Mr ZANGA Ebale
Mr ONANA Jean Baptise
Mme ZE Joséphine
Mme EDZOA Marie
Mr MBUDA Mbida Julien
Mr DYAMA Jean Marie
Mr POUALEU Yoangam Blaise

EP Nkolo

Mr NSOUMB Nicolas Isidore
Mr MPOMO Raymond
Mr MPELE Oyeba Pierre
Mr BOYOMO Joseph
Mr MOUBITANG Alexis

EP Mvan Aeroport

Mr MALONDO Dagobert
Mr ENGOUBOU Mfa'a Jaques
Mme MEKONGO Emma
Mr TSOGO Joseph
Mr MANI André

EP Mfandena 2

Mr MEYONG Jean Paul
Mr MBONOLI Guillame
Mr YENE Denis David
Mr EVENGA Edou
Mme ZOUGA Anne
Mr NOUBISSE Roger

EP Mvog Betsi

Mr KASHIER M Andrew

Obobogo 小学校

オボボゴ・シェフリー
村長
ブロック長
長老
BERGC社部長
長老

Plateau Atemengué 小学校

グループ 1校長
グループ 2校長
教員
教員
教員
父母会顧問
長老
町会長

Efulan 小学校

グループ 1校長
グループ 2校長
父母会長
教頭
教頭
村長
地主

Mkolndongo Mbina 小学校

グループ 1校長
グループ 2校長
町会長
教員
教員
法学者
長老
税務監査官

Nkolo 小学校

校長
町会長
父母会長
教員
父母会事務局

Mvan Aeroport 小学校

グループ A校長
グループ B校長
グループ A教員
副村長
長老

Mfandena 2 小学校

町会長
ブロック長
ブロック長
父母
父母
父母

Mvog Betsi 小学校

グループ 1校長

Mme MBAH Née Fontifuh Elizabeth

グループ2校長

Province d'Ouest

Mr MONKAIFON Abdou Laye
Mr TIOFACK Jean
Mr TCHOKONTE Martin
Mr NGOUADJEU Fabien
Mr MACHE Daniel

Mr EDOUARD Fokam
Mr WANKELS Jaques
Mr POUMIE Aboubakar
Mr NJOUA Joseph
Mr ZANG ZANG David

西部州

西部州教育事務所長
Ndé県教育事務所長
Bafang県教育事務所長
Bafoussam師範学校長
Founban師範学校長
Bafoussam学区視学官
Baleng学区視学官
Bangangté学区視学官
Founban学区視学官
Bafang学区視学官

EP Ndiengdam

Mr DEFFO Jean
Mr BEMMO André
Mr KAMDEM Jean Emmanuel
Mr MABOUO Pierre
Mme TCOMBOU Boujeko Monique
Mr NGOUETEZE Tekam
Mr NGOUNOU Jean
Mme MOVAFO Volentine
Mme DOMGUIA Jeannette
Mr SITCHUEUG Innocent
Mr DJOKO Valentin Samuel

Ndiengdam 小学校

グループ1校長
グループ2校長
グループ1父母会長
グループ2父母会長
グループ1父母会顧問
グループ2父母事務局長
グループ1父母会事務局長
顧問
顧問
顧問
顧問

EP Centre 3

Mr TAPA Daniel
Mr KENFACK Tatieji Jean Jaques
Mr TALA Daniel
Mme YEMELONG Agathe
Mme Sibenou Kameni Madeleine

Centre 3 小学校

教員
教員
教員
教員
父母

EP Annexe Gr 1 / Bafoussam

Mr YONGDOU Pierre
Mr TAGNE Zacharie
Mr DONGMO Richard
Mr MBASSA Blaise
Mr TCHIDA Apolinaire

Annexe Gr1 小学校

小学校長
父母会顧問
父母会会計係
父母会事務局
父母会顧問

EP Annexe Gr 2 / Bafoussam

Mme DJIEGOUÉ Ngoudjou
Mr NEMBOT François
Mr KANKEU François
Mr NGONGANG Jaques
Mr KENNE Jaques Bello
Mr Mme DONGBOU Marguélite
Mme TETOM Julienne

Annexe Gr2 小学校

グループ1校長
グループ2校長
町会長
都市計画家
教員
教員
幼稚園長

EP Djeleng 3

Mr NGONG Philippe
Mr MBERTCHOU Joseph
Mr KOUAYA Joseph
Mr MABAP Antonie
Mr TIENCHEU Elizabeth
Mr DIBACTO Emmanuel
Mr TAGNE Lucus
Mr KUINZE Odette
Mr NGUE Ngan Paul

Djeleng 3 小学校

グループA-1校長
グループA-2校長
グループB校長
グループA-2教員
グループB職員
グループA-1教員
副父母会長
父母会委員
父母会委員

EP Annexe du Centre

Mr Njoya Fabien
Mr MOUAFON Aboubaker
Mr NGOUPAYOU Mama
Mr NGOUNGA Moussa
Mr NGNILAVIN
Mr FONDIEPCHE Armie

EP Kounga

Mr KENGNI François
Mr NJIBOKET Daniel
Mr MWAFEN Paul
Mr MOLOU Abdou
Mr MOUCHILI Mama

EP Njintout

Mr MOUMBE Deffo Jacques
Mr FOKA Kamgheu
Mr NSANGOU J.Paul
Mr NJIKAM Issah

EP Njinka

Mr TOYONGBOUN Marthieu
Mr OBAME Abeme Bernard
Mr ISSEYI A Bidias
Mr MOULIOM Soule
Mr PEWPEWE Ibrahim

EP Groupe 4-A / Bafang

Mr NGADJE Ngomsig Rigobert
Mr NGADEU Joseph
Mr LEUKONE Cyrille
Mr ZANTCHO Charles
Mr YOTCHEU Prosper

EP Groupe 1 / Bafang

Mr FAMENI Rigobert
Mme TOUGOUE Veronique
Mr NDJANTOU François
Mme TOUKAM Justine
Mr KOUAPITEM Pierre

EP Groupe 2 / Bafang

Mr AGUSTIN Bouadeu
Mr NJINTCHEU Albert
Mr YTAMBE Michel

EP Domga

Mr TCHUIEGA Mouri
Mr NGNINTEDEM Simon Pierre
Mr SIEWE Jean-Marie
Mr IMMATA Pierre

EP Groupe 1 / Banganté

Mr NJEUJIP Emmanuel
Mme FOGOUM Monique Rosette
Mr MBIAMEN Celestin
Mr DONGMOU N Belmondo
Mr DJIORAP Daniel
Mme TCHEPNDA Marie-Madeleine

Annexe du Centre 小学校

グループ 1 父兄会長
父母
父母
父母
グループ 1-A 校長
グループ 1-B 校長

Kounga 小学校

グループ 1 校長
グループ 2 校長
父母会長
父母会事務局
長老

Njintout 小学校

グループ 1 校長
グループ 2-A 校長
村長
父母会長

Njinka 小学校

グループ 1 校長
グループ 2-A 校長
グループ 2-B 校長
父母代表
村長

Groupe 4-A 小学校

グループ 4-A 校長
活動事務所長
父母会長
父母会会見監査係
顧問

Groupe 1 小学校

グループ 1-A 校長
グループ 1-B 校長
グループ 1-A 父母会長
グループ 1-B 父母会事務局長
グループ 1・学校管理委員会会長

Groupe 2 小学校

グループ 2-A 校長
グループ 2-B 校長
グループ 2-A 父母会長

Domga 小学校

校長
父母会長
父母会事務局
父母会会計係

Groupe 1 小学校

グループ 1-A 校長
グループ 1-B 校長
グループ 1-B 教員
グループ 1-B 教員
グループ 1-B 教員
グループ 1-B 教員

EP Banekane

Mr DJOMO Emmanuel
Mr NGASSAM Jean Puise
Mr TAMFO Zachee
Mr NJIMI Robert

EP Groupe 4-B / Bafang

Mr POUNGOUE Michel
Mr LENNOU Pierre
Mr DEUDJUE Pierre
Mr TCHEUKO Bernard

Province de Sud

Mr DJOMO Oyono
Mr EDOUMVE Sylvain
Mr NKANEMBANG Eman
Mr ZAMEYO Joseph
Mr ONGBWA LEOPOLD
Mr EVINA Ondo Jean
Mr OWONA Essama
Mr OTTOU Ottou Pierre

EP Centre, EP Annexe / Kribi

Mr BOMEN Thomas
Mr MENDOUGA Bonéface
Mme MVOMBIA
Mr ATANGANA Pius
Mr NDI Lucus

EP Lolodorf

Mr AYANG Nna Roger
Mr MESSA Pierre Rémy
Mr MOUABIANG Victor
Mme MONGUEM Léonie

EP Mvengué 3

Mr OWONA Bernard
Mr TSOUNGUI Isidore
Mr FOUA Ferdinand
Mr ONGO Marc
Mr ETOUNDI Jean

EP Mekalat Yevol

Mr EBA'A Edimengo James
Mr MANGA Emmanuel
Mr ZO'O Engono
Mr KOUNTA King
Mr KOULOU Honorine
Mme BENOKO Juliette

EP Ngoulemakong

Mr KANE MEMDU'A Jaques

EP Ekouk**EP Mvomeka'a**

Mr NKANEMBANG Eman
Mr EVINA Ango
Mr EDJODJOMO Engoubou

Banekane 小学校

校長
町会長
父母会長
牧師

Groupe 4-B 小学校

校長
父母会長
父母会事務局
父母会会計係

南部州

Ebolowa学区視学官
Mvengué学区視学官
Meyomessala学区視学官職員
Lolodorf学区視学官
Kribi学区視学官
Kribi師範学校長
Sangmelima師範学校副校長
Ebolowa師範学校副校長

Centre 小学校、Annexe 小学校

Annexe グループ A校長
Annexe グループ B校長
グループ 1校長
グループ 3校長
グループ 1父母会長

Lolodorf 小学校

校長
教員
教員
教員

Mvengué 3 小学校

長老
長老
長老
長老

Mekalat Yevol 小学校

校長
父母会長
父兄
父兄
父兄
父兄

Ngoulemakong 小学校

校長

Ekouk 小学校**Mvomeka'a 小学校**

父母会長
長老
長老

EP Sangmelima Centre

Mr AKOU'OU Grégoire
Mr NDO Ze
Mr MBARGA Bekono Michel
Mme BALLAM Florence
Mr ANGO Mebounou Martin
Mme NKOUOU Florence

EP Meyomessala

Mr ANGO Essraue Jean
Mr OLIBI Ntomba Jean
Mr Ebale Joseph
Mme BOMO Bomo
Mme MEBI Esther Laure
Mme ETOUNGOU Elizabeth
Mme Nrontou Brigitte
Mr MVOMO Eko Jean

EP Nkolenyeng

Mr NKONG Angoh Georges
Mme NNOMO Marie Josiane
Mr ANOTO Salomon
Mr ATYII Nkonlou Roger
Mr ENGOLO Luc
Mr ANOJO Darel

EP Tekmo

Mr OLO Amvene Martin
Mr AKONO Zoo Jean
Mr AKAME Auolre
Mr BOMO Alphonse

EP Ebolowa Annexe 2

Mr NDONGO Bidjang Jean
Mr MEDJO Paul
Mr ENGOZO'O Samson Roger

Sangmelima Centre 小学校

Annexe 3校長
Annexe 4校長
グループ3父母会長
父母
父母
父母

Meyomessala 小学校

校長
議員
村長
教員
教員
教員
教員
農業

Nkolenyeng 小学校

教頭
教頭
父母会会計係
議員
父母会会計係
父母会会計係

Tekmo 小学校

校長
教員
村長
農民代表委員

Ebolowa Annexe 2 小学校

校長
教員
教員

4. 当該国の社会経済状況

	カメルーン共和国
	Republic of Cameroon

一般指標				
政体	共和制	*1	首都	ヤウンデ (Yaounde) *2
元首	大統領 / ポール・ビヤ	*1,3	主要都市名	ドゥアラ、ガルア、マルア *3
独立年月日	1960年1月1日	*3,4	雇用総数	5,864千人 (1998年) *6
主要民族 / 部族	バンツ族、スーダン族、キルディ族	*1,3	義務教育年数	6年間 *13
主要言語	フランス語、英語、部族語	*1,3	初等教育就学率	85.4% (1997年) *6
宗教	伝統宗教50%、イスラム教20%、カトリック15%	*1,3	中等教育就学率	26.9% (1997年) *6
国連加盟年	1960年9月20日	*12	成人非識字率	24.6% (2000年) *13
世銀加盟年	1963年7月10日	*7	人口密度	30.73人/km2 (1998年) *6
IMF加盟年	1963年7月10日	*7	人口増加率	2.8% (1980年) *6
国土面積	475.00千km2	*1,6	平均寿命	平均54.50 男53.30 女55.80 *10
総人口	14,303千人 (1998年)	*6	5歳児未満死亡率	150/1000 (1998年) *6
			カロリー供給量	2,111cal/日/人 (1997年) *10

経済指標				
通貨単位	CFAフラン (Franc)	*3	貿易量	(1995年)
為替レート	1US\$=763.38 (2001年6月)	*8	商品輸出	1,735.9百万ドル *15
会計年度	Jun.30	*6	商品輸入	-1,109.0百万ドル *15
国家予算	(1995年)		輸入カバー率	0.0(月) (1998年) *14
歳入総額	536.54十億CFAフラン	*9	主要輸出品目	原虫 ココア、綿花、コーヒー *1
歳出総額	525.27十億CFAフラン	*9	主要輸入品目	資本財、食料、燃料 *1
総合収支	15.4百万ドル (1995年)	*15	日本への輸出	11.0百万ドル (1999年) *16
ODA受取額	423.6百万ドル (1998年)	*18	日本からの輸入	23.0百万ドル (1999年) *16
国内総生産(GDP)	8,701.2百万ドル (1998年)	*6		
一人当たりGNP	610.0ドル (1998年)	*6	粗外貨準備額	1.3百万ドル (1998年) *6
GDP産業別構成	農業 42.4% (1998年) *6		対外債務残高	9,828.8百万ドル (1998年) *6
	鉱工業 21.6% (1998年) *6		対外債務返済率(DSR)	22.3% (1998年) *6
	サービス業 35.9% (1998年) *6		インフレ率	8.6% *6
産業別雇用	農業 男 % 女 % (1992年) *6		(消費者価格物価上昇率)	(1990-98年) *6
	鉱工業 男 % 女 % (1992年) *6			
	サービス業 男 % 女 % (1992年) *6		国家開発計画	
実質GDP成長率	0.6% (1990年)	*6		*11

気象 (1961年～1990年平均) 観測地: ヤウンデ (北緯3度50分、東経11度31分、標高760m)													
月	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	平均/計
降水量	26.4	49.1	124.5	192.8	229.7	197.9	92.7	110.4	236.6	310.2	122.5	45.3	1,738.1mm
平均気温	23.5	24.7	24.2	24.0	23.5	23.1	22.5	22.6	22.4	22.7	23.5	23.6	23.4

*1 各国概況 (外務省)

*2 世界の国々一覧表 (外務省)

*3 世界年鑑2000 (共同通信社)

*4 最新世界各国要覧10訂版 (東京書籍)

*5 理科年表2000 (国立天文台編)

*6 World Development Indicators 2000

*7 The World Bank Public Information Center
International Financial Statistics Yearbook 1998

*8 Universal Currency Converter

*9 Government Finances Statistics Yearbook 1999 (IMF)

*10 Human Development Report 2000 (UNDP)

*11 Country Profile (EIU) 外務省資料等

*12 United Nations Member States

*13 Statistical Yearbook 1999 (UNESCO)

*14 Grobal Development Finance 2000 (WB)

*15 International Finances Statistics 2000 (IMF)

*16 世界各国経済情報ファイル2000 (日本貿易振興会)

注: 商品輸入については複式簿記の計上方式を採用しているため
支払額はマイナス標記になる。

	カメルーン共和国
	Republic of Cameroon

我が国におけるODAの実績						(資金協力は約束額ベース 単位 億円)*17
項目	暦年	1995	1996	1997	1998	1999
技術協力		0.69	1.30	1.69	2.05	
無償資金協力		4.34	4.45	11.17	12.38	
有償資金協力		0.00	0.00	2.19	0.00	
総額		5.03	5.75	15.05	14.43	

当該国に対する我が国のODAの実績						(支出純額 単位 百万ドル)*17
項目	暦年	1995	1996	1997	1998	1999
技術協力		1.18	1.05	1.39	1.65	
無償資金協力		1.98	4.47	3.52	7.34	
有償資金協力			1.58		0.72	
総額		3.16	7.10	4.91	9.71	

OECD諸国の経済協力実績						*18
	贈与 (1) (無償資金協力・ 技術協力)	有償資金協力 (2)	政府開発援助 (ODA) (1) + (2) = (3)	その他政府資金 及び民間資金 (4)	経済協力総額 (3) + (4)	
二国間援助 (主要供与国)	342.2	-39.3	302.9	-29.5	273.4	
1. France	186.6	-33.8	152.8	75.1	227.9	
2. Germany	33.6	9.1	42.7	141.6	184.3	
3. Canada	39.5	0.0	39.5	-32.5	7.0	
4. Japan	9.0	0.7	9.7	-0.3	9.4	
多国間援助 (主要援助機関)	40.7	82.5	123.2	-93.4	29.8	
1. IDA			73.7	0.0	73.7	
2. EC			29.3	-7.0	22.3	
その他	0.0	-2.5	-2.5	0.0	-2.5	
合計	382.9	40.7	423.6	-122.9	300.7	

援助受入窓口機関		*19
技術協力:	公共投資、国土整備省	
無償:	公共投資、国土整備省	
協力隊		

*17 我が国の政府開発援助 1999 (国際協力推進協会)

*18 International Development Statistics (CD-ROM) 2000 OECD

*19 JICA資料

5. 討議議事録

5-1. 基本設計調査

PROCES VERBAL DE LA REUNION RELATIF A
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION D'ECOLES PRIMAIRES (II)
EN REPUBLIQUE DU CAMEROUN

En réponse à la requête du Gouvernement du Cameroun, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept de base relative au Projet de Construction d'Ecoles Primaires (II) (appelé par la suite en abrégé "le Projet") en République du Cameroun, et a confié sa réalisation à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

La JICA a délégué au Cameroun une mission d'étude (appelé par la suite en abrégé "la Mission") conduite par Monsieur OKUBO Hisatoshi, Première Division de la Gestion des Projets, Département de la Gestion des Projets de la Coopération non-remboursable de JICA, et la mission séjournera dans ce pays du 07 février au 24 mars de l'an 2001.

Les membres de la mission ont eu des discussions avec les personnes concernées du Gouvernement du Cameroun, et ont effectué une étude sur place dans les zones concernées.

A l'issue des discussions et des études sur place, les deux parties ont abouti à un accord sur les points mentionnés dans les appendices ci-joints.

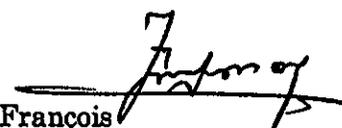
Fait à Yaoundé, le 15 février 2001

Chef de Mission de la JICA Japon



OKUBO Hisatoshi

Pour le Ministre de l'Education Nationale,
Le Directeur des Ressources Financières
et des Projets



FOUDA François

Pour le Ministre des Investissements Publics
et de l'Aménagement du Territoire,
Le Directeur de la Coopération
Economique et Technique



ELOUNDOU François Xavier

APPENDICE

1. OBJECTIF DU PROJET

L'objectif du Projet est d'améliorer le cadre d'enseignement et d'atténuer le phénomène de classes à effectifs pléthoriques dans les écoles primaires de la ville de Yaoundé et des provinces du Sud et de l'Ouest, par la construction d'infrastructures scolaires de référence.

2. ZONES DU PROJET

Les zones du Projet sont: la ville de Yaoundé et les Provinces de l'Ouest et du Sud (voir Annexe-1).

3. ORGANISME RESPONSABLE DU PROJET

- 1) L'organisme responsable du Projet est le Ministère de l'Education Nationale.
- 2) L'organisme d'exécution du Projet est le Ministère de l'Education Nationale.

4. CONTENU DE LA REQUETE DU GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS

A l'issue des discussions avec la Mission, la partie camerounaise a présenté la demande définitive suivante.

- 1) Zones et écoles objet de la requête
Voir l'Annexe II.
- 2) Bâtiments, mobiliers et équipements objet de la requête
Voir l'Annexe III.

Toutefois, les composantes du Projet seront déterminées sur la base des résultats des analyses approfondies qui seront effectuées au Japon ultérieurement.

5. SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

- 1) Le Gouvernement camerounais a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non-remboursable du Japon expliqué par la mission et présenté en Annexe-V.
- 2) Le Gouvernement camerounais s'engage à prendre les dispositions nécessaires mentionnées en Annexe-VI pour une exécution sans incident du Projet au cas où la coopération financière non-remboursable pour le Projet serait accordée par le Japon.

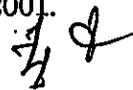
6. PLANNING FUTUR

- 1) La Mission continuera les enquêtes sur place jusqu'au 24 mars 2001.
- 2) La JICA analysera les résultats des enquêtes sur place, élaborera un rapport sommaire pour l'étude du concept de base, et enverra au Cameroun une mission vers le mois de mai 2001 pour expliquer les grandes lignes du concept de base. /

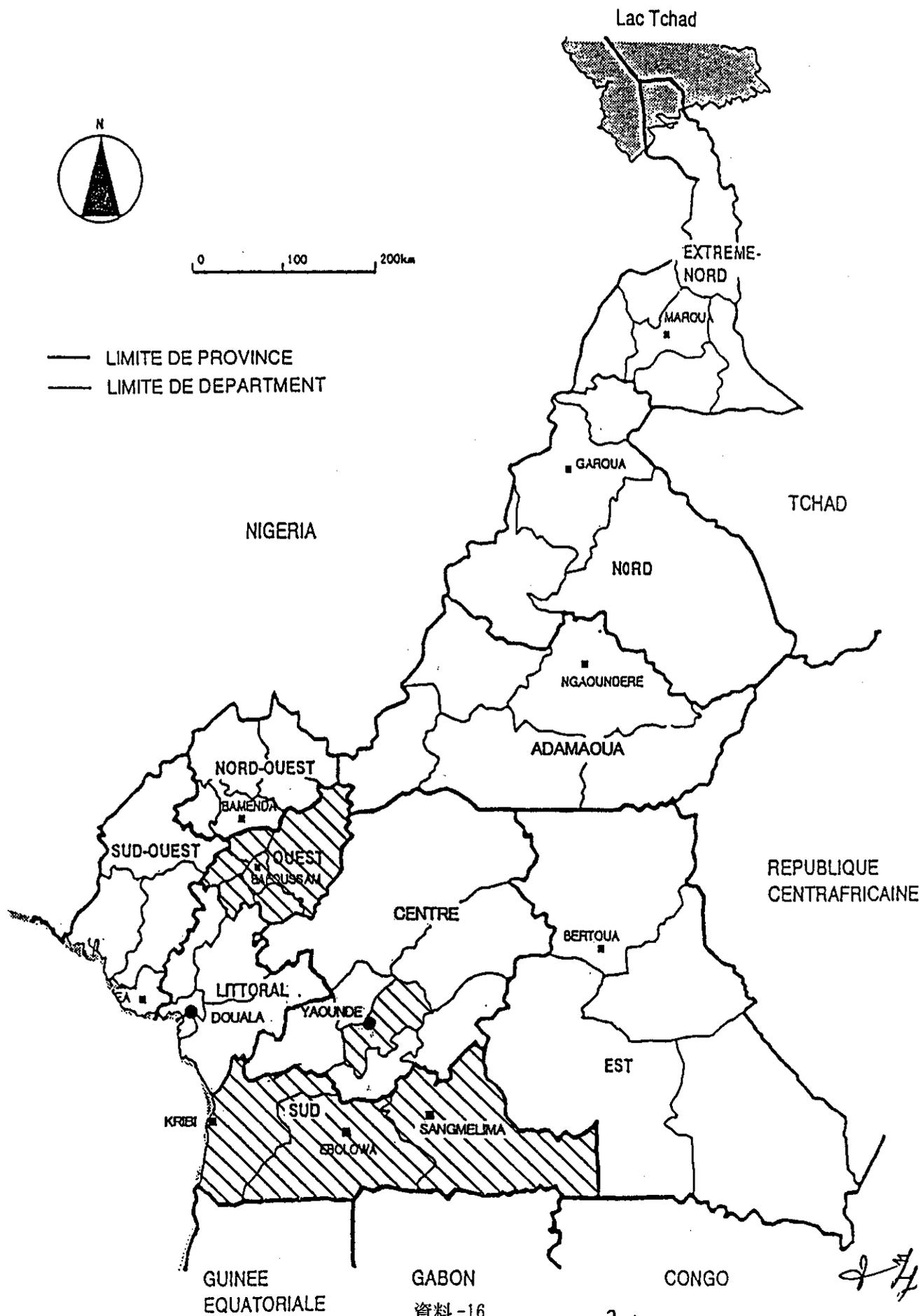
7. AUTRES POINTS DISCUTES

- 1) La partie japonaise a demandé à la partie camerounaise de prendre en charge la construction des clôtures pour les écoles objet du Projet. La partie camerounaise est d'accord sur ce point.
- 2) A propos de l'occupation anarchique des sites de construction scolaire, la partie japonaise a demandé de libérer les terrains concernés.
- 3) Les sites du Projet seront mis en examen conformément aux critères décrits en Annexe IV, afin de sélectionner définitivement des écoles bénéficiaires, tout en justifiant qu'elles sont appropriées pour la réalisation du Projet.
- 4) Le plan des bâtiments sera défini, en respectant les normes de construction et d'urbanisme, notamment les normes de construction scolaire du Cameroun, suivant le programme de la coopération financière non-remboursable du Japon afin d'atteindre l'objectif du Projet et d'optimiser l'impact attendu.
- 5) Les deux parties se sont mis d'accord pour que les "Groupes" se trouvant dans un site d'école soient traités comme une entité : autrement dit, ils font partie d'une école.
- 6) La partie camerounaise veillera à ce que des problèmes afférents au remboursement de la TVA ne se produisent pas pendant l'exécution du Projet.
- 7) A propos de la construction de nouvelles écoles, la partie camerounaise soumettra à la Mission des documents justificatifs, tels que le programme d'affectation des personnels, de transfert des élèves etc., avant la fin du mois de février 2001.
- 8) Concernant la maintenance des écoles, la partie camerounaise encouragera la participation des communautés locales. Les deux parties ont convenu de la mise en œuvre d'une assistance appelée "*Soft component*" dans le cadre du programme de la coopération financière non-remboursable du Japon, sous forme d'un séminaire ou d'un atelier, qui pourra faciliter l'implication des communautés. Des discussions approfondies sur ce point auront lieu lors de la prochaine visite de la mission prévue pour le mois de mai 2001.
- 9) La partie camerounaise soumettra à la Mission des lettres d'attribution du terrain relatives aux sites de construction scolaire, avant le 24 mars 2001.

H.O.



ANNEXE - I : ZONES DU PROJET



H.O

ANNEXE II : ZONES ET ECOLES OBJET DE LA REQUETE

Province	Departement	Ville/Village	Nom d'Ecole	Remarque
CENTRE	Mfoundi	Yaoundé	Etoa-Meki	Nouvelle Ecole
			Mfandena I	Nouvelle Ecole
			Etoudi	Nouvelle Ecole
			Nlongkak	Nouvelle Ecole
			Messa Vallée	dans le même site
			Sources	
			Olezoa	Nouvelle Ecole
			Obobogo	Nouvelle Ecole
			Plateau Atemengué	
			Efoulan	
			Nkolndongo Mbida	
			Nkolo	Batiment provisoire en bois
			Mvan Aeroport	
			Mfandena II	Nouvelle Ecole
			Essos Marché	Nouvelle Ecole
Mvog Betsi				
OUEST	Mifi	Bafoussam	Ndiengdam	
			Centre 3	dans le même site
			Annexe Groupe 1	
			Annexe Groupe 2	
			Djeleng III	
	Noun	Foumban	Annexe Groupe 1	
			Kounga	
			Njintout	
			Njinka	
	Haut Nkam	Bafang	Groupe 4	
			Groupe 1	
			Groupe 2	
			Domga	
Nde	Bangangté	Groupe 1		
		Banekane		
SUD	Ocean	Kribi	Kribi Centre	
		Lolodorf	Lolodorf	
		Mvengué	Mvengué III	
	Mvila	Ebolowa	Mekalat Yevol	
		Ngoulemakong	Ngoulemakong	
		Ekouk	Ekouk	
	Dja et Lobo	Mvomeka'a	Mvomeka'a	
		Sangmelima	Sangmelima Centre	
		Meyomessala	Meyomessala	
		Nkolenyeng	Nkolenyeng	
		Tekmo	Tekmo	

ANNEXE-III : CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS OBJET DE LA REQUETE

1. Construction

- 1) Salles de classe
- 2) Bureau du directeur
- 3) Salle polyvalente
- 4) Magasin / Archives
- 5) Blocs sanitaires ou latrines

2. Mobiliers

- 1) Tables-bancs des élèves
- 2) Tables et Chaises pour les maîtres/directeurs/secrétaires
- 3) Armoires
- 4) Tableaux noirs
- 5) Panneaux d'affichage

3. Matériels pédagogiques et didactiques

- 1) Règle
- 2) Equerre de 45 degrés
- 3) Equerre de 60 degrés
- 4) Rapporteur
- 5) Compas
- 6) Té
- 7) Brosse effaceur pour tableau
- 8) Carte du monde
- 9) Carte d'Afrique
- 10) Carte du Cameroun
- 11) Planches de science
- 12) Planches de langage
- 13) Globe terrestre

df

H.O

ANNEXE-IV :

CRITERES DE SELECTION DES SITES

1. Les conditions physiques des écoles existantes
2. Le manque de salles de classe
3. L'inscription des élèves dans l'école existante, et dans l'arrondissement
4. La capacité des communautés et des écoles pour la maintenance quotidienne
5. La voie d'accès appropriée pour le transport des matériels et des équipements de construction
6. La condition topographique adéquate à la construction
7. L'inexistence d'autres projets financés par le gouvernement ou par d'autres bailleurs de fonds dans le même site
8. L'allocation du budget de la partie japonaise pour le Projet
9. L'inexistence du conflit afférent à la propriété du terrain, ou de l'occupation anarchique dans le site

JH

H.O

ANNEXE-V :

SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

1. Procédure de la Coopération Financière non-remboursable

Le programme d'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

- Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)
- Etudes (étude préliminaire/étude du concept de base effectuées par la JICA)
- Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)
- Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)
- Exécution (Mise en œuvre du Projet)

Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon prend sa décision sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du Projet, la JICA apporte son soutien au pays bénéficiaire pour la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

2. Caractéristique de l'Etude

(1). Le contenu de l'Etude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon.

40 4 H

Le contenu de l'étude est le suivant :

- Confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire, nécessaires à l'exécution du Projet
- Evaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- Confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- Préparer un plan de base du Projet
- Estimer les coûts du Projet.

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

(2). Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir précédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du plan de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé et d'éviter tout délai indu provoqué par la sélection d'un autre consultant.

3. Schéma de l'aide financière non-remboursable du Japon

(1). Qu'est ce qu'une aide financière non-remboursable?

Le Programme d'aide Financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'œuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon. L'aide financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

H.O
+ H

(2).Echange de Notes(E/N)

L'aide financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

(3). Durée de l'aide

La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

(4). L'achat de produits/prestation de service

L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques Japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

(5). Nécessité de vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

(6). Dispositions demandées au Gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes :

- 1) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,

40 4/4

- 2) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- 3) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consiste à fournir des équipements,
- 4) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable.
- 5) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire en regard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
- 6) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

7) "Usage adéquat"

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les Equipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable,

8) "Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

9) Arrangement bancaire(A/B)

- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière Non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés
- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

40 *Handwritten signature*

ANNEXE-VI

MESURES QUI DOIVENT ETRE PRISES PAR CHAQUE GOUVERNEMENT

No.	ELEMENTS	Couvert par la Coopération financière non-rembours able	Couvert par le pays bénéficiaire
1.	Obtenir une superficie de terrain suffisante		●
2.	Defrichage et mise à niveau du terrain si nécessaire		●
3.	Construction de clôture et portails dans et autour du terrain		●
4.	Construction du parking	●	
5.	Construction de la route		
	1) A l'intérieur du site	●	
	2) A l'extérieur du site		●
6.	Construction du bâtiment	●	
7.	Fourniture des installations de distribution d'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et autres installations connexes		
	1) Electricité		
	a. Branchement du site à la ligne de distribution		●
	b. Les câbles de descente et les câbles internes à l'intérieur du site	●	
	c. Le transformateur et disjoncteur principal	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Branchement du site au réseau de distribution d'eau de la ville		●
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoirs de réception et surélevés)	●	
	3) Drainage		
	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville (Egouts, Eau de pluie, etc)		●
	b. Système de drainage (évacuation des eaux de toilette, des eaux usées ordinaires, des eaux de pluie et autres)	●	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution de la ville		●
	b. Système d'alimentation en gaz a l'intérieur du site	●	
	5) Réseau téléphonique.		
	a. Branchement de répartiteur d'entrée (MDF) de l'immeuble a la ligne téléphonique interurbaine		●
	b. MDF et lignes internes après le répartiteur	●	
	6) Mobiliers et Equipements		
	a. Mobiliers généraux (Moquettes, rideaux, tables, chaises et autres)		●
	b. Equipements concernant le Projet	●	
8.	Prise en charge des commissions suivantes de la banque japonaise pour les services bancaires basés sur les B/A		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
9.	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers pays bénéficiaire par mer(air) de produits ordinaires du Japon	●	
	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		●
	3) Transport a l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site	●	
10.	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute aide l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services.		●
11.	Exploitation et maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable		●
12.	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires a la construction des installations et au transport et montage des équipements.		●